

REGLEMENT POISSONS BLANCS

*Tapis de réception obligatoire pour tout pêcheur pêchant la carpe à la canne au coup, feeder et anglaise.

*Amorçage autorisé uniquement le jour de pêche et **uniquement à partir de la berge pêchée** .Pour les pêcheurs à la graine voir avec le garde.

*Il est interdit de se rendre sur la berge opposée. **Les graines seront cuites.**

BOURRICHE

***La bourriche en ferraille est interdite** pour la conservation du poisson blanc –Elle devra être obligatoirement en nylon et d'une longueur minimum de 2.50 mètres

*Les carpes et les poissons de grosses tailles seront remis à l'eau immédiatement, ils ne devront en aucun cas être conservés dans la bourriche.

*L'été lorsque l'eau est chaude le poisson sera remis à l'eau et ne sera conservé dans la bourriche que si celle-ci est d'une longueur raisonnable (3.50 – 4.00 m) .**Il pourra être décidé ponctuellement d'interdire la bourriche.**

*En fin de pêche tous les poissons autres que truites et carnassiers seront remis à l'eau

Tout pêcheur surpris à emporter du poissons autre que truites et carnassiers fera l'objet de poursuite.